



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 57227

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les dispositions concernant la loi de finances pour 2001 et notamment sur la création de 300 emplois de personnels médico-sociaux. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre d'emplois créés pour l'académie de Versailles.

### Texte de la réponse

Pour la rentrée 2001, l'académie de Versailles est attributaire de 23 emplois de personnels de santé et sociaux (4 médecins, 14 infirmières et 5 assistantes sociales). A cette date, l'académie disposera de 1 médecin pour 5 760 élèves et de 1 assistante sociale pour 1 840 élèves, soit un taux d'encadrement plus favorable que la moyenne nationale. S'agissant des infirmières, le taux moyen académique (1 pour 2 000 élèves) avoisinera le taux moyen national (1 pour 1 960). Bien entendu, le renforcement des effectifs du service de promotion de la santé et du service social en faveur des élèves sera poursuivi dans le cadre de la mise en oeuvre du plan pluriannuel pour l'éducation, présenté en novembre 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57227

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2001, page 522

**Réponse publiée le :** 12 mars 2001, page 1545